

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005389

AS1830

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9613

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AIT HEMMOU LAHcen

Date de naissance : 21-07-1963

Adresse : HAY YASSINA RUE MARS 2000

Tél. 0661855042

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : AIT HADDOU LAHcen

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Trouble de l'apnée

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/10/2023	CS		200 DH	Dr. A. Daali Cabinet de Radiologie N°3 Rue Hassan II Casablanca Tél: 05 22 59 96 60 INPE: 091021014

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D-A Praticien orthodontiste et auxiliaire Casa	06/10/2023	0	3	0	2	38.00
Akram Daali Télé: 065032633	06/10/2023	0	3	0	2	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="				



OPTICIEN - LUN

Un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° :

N° 26973

Casablanca, le: 06/03/2023

Mme / Mr : AIT HAMMOU - LATOUR

Dr: MOUNFID - SABDIA

VL  
 OD : (85-2) + 1,20  
 OG : (111-0,41) + 1,20

Monture

plus 2€  
 Cad. DH

VP-Add

OD : + 2,88  
 OG : + 2,88

Verres

Progressif Personnal  
 3800,- DH

Total à payer: 3800,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Emis, Akram Daali

Cachet et signature

Akram Daali  
Télé: 065032633

M-A-D OPTIC  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
 Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123  
 ICE: 002642590000069

# Dr. MOUFID Saadia

Maladie et Chirurgie des Yeux  
 Ex Médecin à l'hôpital 20 Août  
 Ex Médecin à l'hôpital Moulay Youssef  
 Ex Médecin à l'hôpital Sidi Othmane  
 Membre de l'association Française d'Ophtalmologie  
 Chirurgie de la cataracte  
 chirurgie de paupières et des voies lacrymales  
 Glaucomes - Diabète - Lasers



# الدكتورة مفید السعدية

أمراض وجراحة العيون  
 طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت  
 طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف  
 طبيبة سابقة بمستشفى سيدى عثمان  
 عضوة بالجمعية الفرنسية للعيون  
 جراحة الجلالة جراحة الجفون ومسالك  
 الدموي الضغط والسكري - الليزر

Casablanca, le: 04 MARS 2023  
 الدار البيضاء، في

AIT HAMOU LAHCEN.

M-A-D Optic  
 Opticien Optométriste  
 63 Rue Rguibat Casablanca

Hes VL

OD (85°, - 2) +1,25

OC (115°, - 0,75) +1

Hes VP

OD G = AM + 2

V. Préfaut P.  
 o Acet. Inf. Celi

Dr. MOUFID Saadia  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 Bd. Mohammed VI N°3 Rue 249 Hay Moulay Abdellah,  
 Ain Chock CASABLANCA - Tél: 05 22 59 96 60  
 Agréé Permis de Conduire  
 INPE: 091021014

شارع محمد السادس رقم 3 زنقة 249 - حي مولاي عبد الله عين الشق الدار البيضاء الهاتف : 05 22 59 96 60

Bd Mohammed VI N°3 Rue 249- Hay Moulay Abdellah- Ain Chock- Casablanca - Tél: 05 22 59 96 60